Amendement

Attendu qu'un nouveau poste d'analyste financier a été crée et que M. Marc-André Comeau, contrôleur adjoint du CNHW a été nommé dans ce nouveau poste le 18 mai 2022;

Attendu que M Paul Gros-Louis a été nommé à titre de contrôleur-adjoint du Conseil de la Nation huronne-wendat et est entrée en fonction le 16 juin 2022;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial René Picard, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

D'ajouter M. Paul Gros-Louis à titre de signataire afin qu'il puisse effectuer des retraits ou ordonner des virements, et tirer, accepter, endosser ou signer des chèques, billets à ordre, lettres de change ou autres instruments.

Amendement adopté à l'unanimité lors de l'assemblée régulière du 8 août 2022.

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7264** SÉANCE DU **21 février 2022**

Sont présents:

Rémy Vincent	**Grand Chef**
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (absent)
Tina Durand	Secrétaire

SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES TRANSACTIONS BANCAIRES DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Attendu que la résolution #7191, adoptée le 31 mai 2021, identifiait les personnes désignées pour être les signataires autorisées pour toutes les opérations bancaires nécessaires au bon fonctionnement administratif du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

Attendu que la résolution #7191 a été amendée le 20 septembre 2021 suite au mouvement d'employés afin de mettre à jour la liste des signataires autorisés pour les transactions bancaires du CNHW;

Attendu que madame Marie-Claude Tremblay, est arrivée en poste à titre de contrôleure le 10 janvier dernier et devra être autorisée à signer les transactions bancaires du CNHW dans le cadre de ses fonctions;

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE **22 février** **2022** **Résolution adoptée à l'unanimité**

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7264** SÉANCE DU **21 février 2022**

SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES TRANSACTIONS BANCAIRES DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** de désigner les personnes suivantes qui peuvent en toutes circonstances, au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), effectuer des retraits ou ordonner des virements, et tirer, accepter, endosser ou signer des chèques, billets à ordre, lettres de change ou autres instruments :

- Monsieur Rémy Vincent, Grand Chef;
- Monsieur René W. Picard, Chef familial;
- Monsieur Denis Bastien, Chef familial;
- Madame Maryse Picard, directrice générale;
- Madame Claudine Gros-Louis, directrice des Finances et des Technologies de l'information;
- Madame Marie-Claude Tremblay, contrôleure;
- Monsieur Réjean Gros-Louis, analyste financier;
- Monsieur Marc-André Comeau, contrôleur adjoint.

Il est également résolu d'identifier les personnes suivantes qui peuvent en toutes circonstances, au nom du CNHW, passer des conventions avec les institutions financières et signer en faveur du CNHW d'autres documents, y compris sa Convention générale de services financiers et divers contrats relatifs aux produits ou services bancaires:

- Monsieur Rémy Vincent, Grand Chef;
- Monsieur Denis Bastien, Chef familial;
- Monsieur René W. Picard, Chef familial;
- Madame Maryse Picard, directrice générale;
- Madame Claudine Gros-Louis, directrice des Finances et des Technologies de l'information.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE **22 février** **2022** **Résolution adoptée à l'unanimité**

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO **7264** SÉANCE DU **21 février 2022**

SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES TRANSACTIONS BANCAIRES DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Il est aussi résolu que, dans tous les cas, deux de ces signatures soient toujours requises;

Il est finalement résolu que la présente résolution annule la résolution #7191 *Signataires autorisés pour les transactions bancaires du Conseil de la Nation huronne-wendat.*

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE **22 février** **2022**

Résolution adoptée à l'unanimité

SECRÉTAIRE
TINA DURAND